

Petites entreprises

* Le revenu assujéti au taux d'imposition des petites entreprises est doublé, passant de \$50,000 à \$100,000 par an, et la limite maximale passe de \$400,000 à \$500,000.

* De nombreuses modifications sont proposées dans le cadre du processus continu de réforme fiscale, notamment, dans les règles touchant les réorganisations d'entreprises, le revenu étranger et les sociétés.

* La valeur des articles passibles de droits que peuvent rapporter les touristes augmente sensiblement.

Mesures dégageant de nouvelles recettes

* Nouveau régime fiscal aux sociétés minières et pétrolières:

– Le taux de base de l'impôt doit être haussé à 50 p. cent.

– Les royautés, taxes minières et autres montants prélevés par les autorités provinciales sur la production pétrolière et minière ne seront plus déductibles dans le calcul du revenu.

– Un dégrèvement spécial d'impôt fédéral, combiné au dégrèvement provincial de 10 points, ramènera le taux fédéral d'imposition des bénéficiaires tirés du pétrole à 30 p. cent et le taux applicable aux bénéficiaires tirés des mines à 25 p. cent.

– Les stimulants fiscaux associés à l'épuisement des ressources seront réduits.

* Les provisions exonérées d'impôt des institutions financières seront réduites, ce qui aura pour effet de majorer l'impôt payable par les plus grandes d'entre elles.

Résumé de la situation financière

M. Turner a résumé ainsi: "J'aimerais maintenant résumer brièvement la situation financière du gouvernement en tenant compte des propositions faites ce soir. Les besoins de trésorerie du gouvernement en 1974-75 seront d'environ \$2 milliards abstraction faite des opérations sur devises. Étant donné que certains paiements importants, comme les prêts au Canadien National et à Air Canada en vertu de la Loi de financement et des garanties et d'autres dépenses, qui devaient être faits au cours de l'année financière précédente n'ont été effectués que cette année-ci, ce chiffre de \$2 milliards ne diffère pas, en pratique, du montant de l'année dernière. Le défi-

cit budgétaire de 1974-75 sera un peu moins élevé que celui de la dernière année financière. Dans le cadre des comptes nationaux, le déficit de \$500 millions enregistré en 1973-74 sera réduit de plus de la moitié pendant l'année courante."

* * * *

En terminant, le ministre des Finances a précisé: "Le budget que j'ai présenté ce soir est sensé du point de vue fiscal. C'est un budget équitable qui vise à prélever des recettes là où on en souffrira le moins pour les affecter là où on en a le plus besoin. Il s'agit d'un budget sain sur le plan économique qui attaque le mal de l'inflation à la racine, à savoir l'insuffisance de l'offre. Il témoigne du fait que le meilleur moyen de remédier tant à l'inflation qu'au chômage consiste à accroître notre capacité de production en élargissant notre assise agricole et industrielle. Il accentue également notre politique de protection des plus démunis contre les méfaits de l'inflation, et de modération des hausses du prix d'un certain nombre de produits qui jouent un rôle important dans notre vie quotidienne.

J'ai toujours été franc envers le Parlement et les Canadiens. J'ai rejeté dans ce budget toute mesure superficielle – la démarche facile, démagogique, qui ne tiendrait pas compte de la réalité et des intérêts supérieurs des Canadiens. Je fais le pari que les Canadiens sont trop intelligents pour se laisser prendre aux artifices et aux belles paroles; ils veulent connaître les faits, agréables ou non, et tout ce qu'ils nous demandent c'est de faire de notre mieux pour trouver des solutions.

Ce budget traduit ma détermination à lutter contre l'inflation. Il présente une politique fiscale et monétaire solide. Il traduit la nécessité, pour tous les gouvernements, dont celui-ci, responsable devant le Parlement, de comprimer les dépenses. Il est axé sur le point névralgique de l'économie – les contraintes de capacité – et propose des solutions qui tiennent compte de la place du Canada sur les marchés mondiaux. Nous ne sommes pas désarmés, mais nous ne sommes pas non plus tout à fait à l'abri des tendances des prix mondiaux.

La première fois que je me suis adressé à la Chambre à titre de ministre

des Finances, j'ai déclaré qu'une économie laisserait toujours à désirer s'il s'y trouvait des gens désireux de travailler qui cherchaient vainement un emploi. La situation s'est améliorée, mais les résultats ne me satisfont pas encore. Maintenant que c'est le coût de la vie qui retient notre attention, je dis que je ne serai pas satisfait si le Canada se contente de faire mieux que ses principaux concurrents. Il faut faire plus. Mes objectifs ne sont pas relatifs mais absolus: diminuer le taux d'inflation, atténuer les tensions que les prix exercent sur les revenus, l'épargne et la sérénité des Canadiens.

On peut y arriver. Il faudra du temps, mais nous y arriverons, à la fois parce que les prix internationaux des produits de base fléchiront et parce que les politiques du gouvernement actuel se révéleront efficaces.

Je sais que la plupart des Canadiens accepteront le message que je leur livre ce soir et approuveront l'orientation et l'esprit de ce budget, car ils sont doués d'un solide bon sens et d'un esprit ouvert. Si la Chambre peut se résoudre à considérer mon budget avec le même bon sens et la même ouverture d'esprit, les mesures que j'ai proposées rallieront, j'en suis convaincu, l'appui d'un nombre suffisant de députés pour en assurer l'adoption.

Service aérien Amsterdam – Toronto

Le Gouvernement canadien a ratifié l'accord bilatéral conclu sur le transport aérien entre le Canada et les Pays-Bas, accord qui avait été parafé à la Haye le 18 janvier, 1974.

Cet accord autorise la compagnie aérienne hollandaise (KLM) à créer un service entre Amsterdam et Toronto. Un vol inaugural spécial a eu lieu le 2 mai.

Au terme de cet accord la KLM est autorisée à desservir la ligne Amsterdam – Toronto en plus de la ligne Amsterdam – Montréal qu'elle exploite déjà.

A titre de réciprocité, la compagnie aérienne canadienne CP Air obtient le droit d'embarquer des passagers à Amsterdam pour les transporter en divers points situés au-delà de cette escale. Cet accord comporte entre les compagnies aériennes intéressées des dispositions commerciales qui devraient permettre à CP Air d'augmenter sa part du trafic.